

Analyse du bilan du premier ministre :

1) Inscrire les annexes dans la loi : Sanctuarisation ou crucifixion ?
Prévu pour le 1er semestre 2015.
Ce serait la condition pour qu'il y ait agrément.

2) Négociations :

-Faux semblant : on nous laisserait la parole mais ce serait le gouvernement qui aurait le dernier mot si aucun accord n'est trouvé. « Cause toujours ». Chacun sait à quel point il est difficile de mettre tout le monde d'accord. L'art de « diviser pour mieux régner » !

-Fausse liberté : les budgets seraient prédéfinis au départ.

En bref, on pourra décider mais avec le peu d'argent que l'État définira au départ. C'est la crise, gérez-là !

-Cela annonce la fin de la solidarité interprofessionnelle puisque que les négociations se feront par secteur.

Pour rappel :

-au régime générale, la cotisation pour le chômage s'élève à 2,4%

-au régime de l'intermittence, la cotisation s'élève à 4,8%

3) Lutter contre les abus :

En contrôlant la liste des métiers ! Il sera demandé aux partenaires sociaux de branche de l'actualiser. Sanction si fraude : perte de la licence d'entrepreneur du spectacle.

Alors que la plupart des abus se situent au niveau des contrats et non pas au niveau des intitulés de poste.

L'objectif de la manœuvre est de réduire encore une fois l'accès à l'intermittence.

Ex : costumière = intermittent

habilleuse = régime général.

C'est le cas d'une personne, qui en fonction des contrats passe d'un intitulé à l'autre. Donc c'est plus compliqué pour elle de faire ses heures, risque de basculer vers le régime G, ou perte des heures au régime G si reste dans l'intermittence.

Conclusion : il nous laisse entendre qu'ils ont trouvé une super solution. Ce qui s'appelle commencer par le mauvais bout de la branche. Cela rejette la faute sur l'employeur, alors que concrètement c'est le salarié qui trinque.

4) Droit à l'assurance maladie :

On passe de 200h à 150h pour y accéder.

Pour la sécu, un cachet = 16 heures.

NB : Le contenu de ce rapport ne reste que des préconisations.

Le différé sera pris en charge par l'État jusqu'à la prochaine renégociation. Ensuite il faudra faire une caisse.

Le dégel : ça n'est pas de l'argent en plus. Les 8% dont il est question, ce sont 8% des 0,7% du budget. Donc il y a quand même une baisse.

Questionnaire état des lieux :

A mettre en ligne sur le blog.

Heures de création et heures de résidence:

Pour l'Unédic :

-heures de création = période d'écriture du projet
-heures de résidence = heures de répétitions en vu du spectacle, avec le numéro d'objet du spectacle même s'il s'agit seulement d'une sortie de résidence.

Point positif du rapport des 3 « sages » :

Ils ne peuvent plus dire qu'ils ne savent pas. On peut désormais s'appuyer dessus.

RQ :

1962 : Les commerçants ont refusé de faire parti du système de l'assurance chômage. Ils voudraient que maintenant on en sorte tous !

État des lieux national : Convergence des luttes !

La carto-crise des lieux et des festivals en péril :

http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/cartocrise-culture-francaise-tu-te-meurs_26647#6/46.362/7.646

C'est un bon outil pour faire converger nos luttes !

Les DRAC sont également menacée avec la réforme des régions qui prévoit d'en garder 13 sur 22.

Ne pas oublier le contexte dans lequel les réformes nous tombent dessus, cela permet de comprendre le fil directeur, ce vers quoi les capitaliste tendent et avancent :

-le traité de l'AGCS : Accord généraux sur la commercialisation des services (publiques).

Signé en 1995 par Jospin.

-le TAFTA : pour + d'info, aller se renseigner auprès d'Attac, ils ont publié un livret très didactique.

La loi Macron : un texte dicté par le MEDEF

Cette loi s'attaque encore une fois les droits du travail, ils en remettent une couche.

106 articles, un fourre tout monstrueux :

-légaliser le travail le dimanche pour les espaces commerciaux et touristique. C'est la technique du pied dans la porte. Attention, ces heures ne seront pas plus payées.

-allonger le temps de travail (mort des 35h).

-abaisser le coût du travail

-dépasse le cadre de l'économie

-travail de nuit modifié

-facilitation des licenciements

-atteinte à la juridiction des prud'hommes

-médecine du travail diminué.

-logique marchande protégée. Plus rien ne doit échapper à la loi marchande.

-divulgaration d'information économique sera pénalisé : Après le secret bancaire, le « secret d'affaire » !

Les médias, les syndicats, les journalistes, tous les lanceurs d'alerte sont directement concernés.

Ex : Médiapart ne pourrait plus révéler les scandales, comme il a été le cas récemment.

Selon Macron, « les jeunes français doivent avoir envie de devenir milliardaires » !

Ca doit être ça le problème de la crise, c'est qu'on manque d'ambition. C'est notre faute en fait !

Conclusion : c'est un retour à la législation du 19e siècle !

C'est comme les retraites, c'est de l'argent qui échappe à la spéculation bancaire.

Pour info :

pour 1 personne qui cotise actuellement, équivaut à

4 personnes qui cotisent en 1980.

Conférence de Jean-Michel Lucas au G19 aux sujets des politiques culturelles:

http://www.irma.asso.fr/IMG/pdf/la_politique_culturelle_est_morte.pdf

Actions :

Plusieurs pistes :

- organiser des soupes populaires au marché pour informer.
- intervenir au congrès du PS qui se déroulera en juin à Poitiers.
- être présent à l'inauguration du festival Filmer le travail (du 6 au 15 février à Mendès France)
- faire un bulletin météo avec la carto-crise.
- intervenir dans un lieu...

Prochaine action validée :

Filmer le travail, thématique du festival : la belle ouvrage

- prendre la parole
- être en nombre pour être visible et montrer que l'on est toujours en lutte et en colère.
- proposer un temps de questions-réponses
- amener tracts, banderoles, panneaux.